

Procès de Paul François, agriculteur, victime des pesticides.

lundi 12 décembre 2011, Paul François, agriculteur victime des pesticides, sera en procès contre Monsanto, en première instance, au TGI de Lyon, dans l'espoir de faire reconnaître la faute de la firme et d'engager la responsabilité de cette dernière.

Rappel des faits. Le 27 avril 2004, Paul FRANCOIS agriculteur céréalier dans le Nord Charente s'intoxique en inhalant les vapeurs d'un herbicide (du LASSO® de la firme MONSANTO®). Cet accident entraîne une prise en charge par un service d'urgence hospitalier pendant plusieurs jours, puis cinq semaines d'arrêt de travail immédiatement reconnu comme accident du travail par la MSA. De graves problèmes de santé d'ordre neurologique ont persisté, nécessitant près de 5 mois d'hospitalisation et 9 mois d'arrêt de travail à partir de novembre 2004. Le lien entre cette longue période d'arrêt de travail et l'accident a été reconnu par le TASS d'Angoulême en novembre 2008 et confirmé par la cour d'appel de Bordeaux en janvier 2010.

Une procédure contre Monsanto. En février 2007, Paul FRANCOIS décide d'attaquer la firme MONSANTO afin de prouver que la firme connaissait la réelle dangerosité du Lasso® et tentait de dissimuler ces dangers alors même que ce produit a été retiré de la commercialisation dans de nombreux pays et par décision de la Commission Européenne, considérant que l'utilisation de ce produit était trop dangereuse pour l'utilisateur.

Depuis 5 ans, l'agriculteur, avec l'aide de son avocat Maître LAFFORGUE, se bat afin de faire reconnaître les dommages qu'il a subis depuis l'inhalation du LASSO®. Pendant cette période dite « procédure de mise en état », plus de 8 échanges de conclusions entre les deux parties ont permis d'obtenir une audience publique qui aura lieu le 12 décembre prochain au TGI de Lyon. Une autre procédure de même nature, concernant un autre agriculteur également contre MONSANTO®, est en cours ; le procès devrait se tenir en 2012.

«Généralions Futures soutient le combat de Paul François et salue le courage de ces agriculteurs, malades des pesticides, qui osent s'opposer à la puissance de ces grandes firmes. Il est anormal que les firmes s'en tirent toujours en se défaussant de leur responsabilité au prétexte que leurs produits ont fait l'objet d'une évaluation et d'une homologation de la part de l'Etat. Malgré les précautions qui peuvent être prises, les utilisateurs encourent des risques dont les conséquences peuvent être irréversibles et dramatiques. Il est grand temps que ces firmes rendent des comptes. Nous ne doutons pas que la justice saura démontrer qu'il n'est plus possible pour ces entreprises d'agir en toute impunité en exposant les professionnels à des produits toxiques dont les firmes ne peuvent ignorer la dangerosité.» explique François Veillerette, porte-parole de Généralions Futures. **« Nous en appelons à toutes celles et ceux qui le souhaitent à se rendre au TGI de Lyon le 12 décembre à 13h30 pour témoigner de leur soutien à Paul François et, ainsi, à toutes les victimes des pesticides. »** conclut-il.

>>> Pour tout savoir sur l'histoire de Paul François et d'autres victimes rendez-vous sur <http://victimespesticides.weebly.com/index.html>